Politique de confidentialité pour les prestations commerciales et de service ainsi que les campagnes marketing

Nous vous informons ci-après du traitement de vos données à caractère personnel par nos soins, ainsi que des droits et recours dont vous disposez en vertu des dispositions applicables en matière de protection des données.

Version : septembre 2026

A. Qui est responsable du traitement des données ?

Volkswagen AG
Berliner Ring 2, 38440 Wolfsburg, Allemagne
kundenbetreuung@volkswagen.de

inscrite au registre du commerce du tribunal d'instance de Brunswick sous le n°HRB 100484 (« Volkswagen AG »)

B. Collecte, traitement et utilisation de vos données

I. Quelles données traitons-nous et de quelles sources proviennent-elles ?

Nous traitons les données que nous recevons de votre part. Les données à caractère personnel pertinentes sont généralement les suivantes :

- **Coordonnées privées et données de base**
 - Nom, adresse, e-mail, numéro de téléphone
 - Données d'identification : date et lieu de naissance, sexe,
- **Données de travail et d'organisation professionnelles**
 - Coordonnées (professionnelles) : nom, adresse, e-mail, numéro de téléphone, société
 - Affectation organisationnelle : division, service, numéros de personnel, responsabilités
- **Données relatives à la situation personnelle et aux préférences**
 - Préférences personnelles : marques et modèles préférés
- **Données d'utilisation informatiques**
 - Données utilisateur et de connexion : nom d'utilisateur, rôles, droits d'accès
 - Données de journalisation : journaux techniques, heures de connexion
 - Données logicielles et matérielles : adresse IP, adresse MAC
- **Données de base et identification du véhicule**
 - Données d'identification du véhicule : NIV, numéro d'immatriculation du véhicule, numéro de production
 - Données de base du véhicule : par ex. modèle, puissance du moteur, couleur extérieure
- **Données sur l'historique du véhicule et les visites au garage**
 - État de conduite et fonctionnement : régime moteur, vitesse, messages destinés au conducteur
 - Données relatives au traitement de la garantie et à l'entretien : données relatives au contrat et à la demande



 - Données de la mémoire d'événements : relevés de compteurs, codes d'événement et de conformité
- **Données d'utilisation du véhicule (données relatives à l'utilisation et au fonctionnement du véhicule)**
 - Capteurs d'habitacle : alerte de fatigue et d'alcool, occupation des sièges
 - Capteurs d'environnement et de conduite : détection des piétons, aide au stationnement
 - Données en ligne du véhicule : données relatives à l'état de conduite et au fonctionnement du véhicule
 - Données de la mémoire d'événements transférées en ligne : relevés de compteurs, codes d'événements et de conformité
 - Données Car-2-X : données de conduite pour la communication avec les autres usagers de la route
 - Données d'accident : intensité de l'impact, sens de la marche
 - Intégration du smartphone : transfert de données entre le véhicule et le smartphone
 - Données d'utilisation de l'infodivertissement et de la navigation : informations routières en ligne, navigation
 - Réglages de confort : réglage des rétroviseurs, chauffage de siège
 - Données de localisation : données de position, y compris horodatage
- **Actes juridiques / données de contrat**
 - Métadonnées contractuelles : produits achetés, contrat de vente, garanties
 - Mandat et représentation : règles de représentation légale, procuration
- **Données financières**
 - Données relatives à la solvabilité : évaluations de la solvabilité, scores
 - Situation patrimoniale et droits de propriété : bilans, données relatives aux crédits, dettes
 - Données de paiement et informations bancaires : coordonnées bancaires, numéro de carte de crédit
- **Données à caractère personnel particulièrement sensibles (art. 9 du RGPD)**
 - Données relatives à la santé

En outre, dans la mesure où cela est nécessaire à l'exécution d'obligations imposées par la loi ou les autorités, nous traitons les données que nous avons reçues de manière licite de la part des autorités (par exemple en vertu d'une autorisation légale, pour l'exécution de commandes, pour l'exécution de contrats ou sur la base d'un consentement que vous avez donné).

Nous traitons également des données que nous avons collectées légalement à partir de sources accessibles au public (par exemple, registres du commerce et des associations, annuaires d'entreprises, organismes de renseignements commerciaux, organismes de renseignements sur la solvabilité, presse, publications, Internet) ainsi qu'à partir d'autres sources (par exemple communes, autres personnes mandatées par vous, autorités), et que nous sommes autorisés à traiter.

II. Y a-t-il une obligation de fournir des données ?

Vous devez fournir uniquement les données nécessaires à l'établissement, à la conclusion, à l'exécution et à la résiliation d'une relation commerciale, ou dont la collecte nous est imposée par la loi. Sans ces données, nous devrons généralement refuser de conclure un contrat ou d'exécuter une commande, ou nous ne serons pas en mesure d'exécuter un contrat ou de fournir une prestation de services existante.

© Volkswagen AG

Lorsque nous vous demandons votre consentement pour le traitement de vos données à caractère personnel, ce consentement est toujours volontaire. Toutefois, si vous ne donnez pas votre consentement, il se peut que nous ne puissions pas fournir un service particulier si le service en question ne peut pas être fourni sans ces données.

III. À quelles finalités et sur quelle base juridique traitons-nous vos données ?

1. Informations générales sur les bases juridiques du traitement des données

Volkswagen traite les données à caractère personnel exclusivement à des fins déterminées et légitimes, et uniquement lorsqu'il existe une base juridique au titre de la réglementation relative à la protection des données. La base juridique applicable dans chaque cas dépend de la finalité poursuivie et du contexte concret du traitement.

Lorsque le traitement repose sur le consentement, celui-ci est recueilli pour des finalités clairement définies, dont la personne concernée a été informée au préalable. Le consentement peut être retiré à tout moment, avec effet pour l'avenir, sans que cela porte atteinte à la licéité du traitement effectué avant ce retrait (art. 6, par. 1, pt. a du RGPD).

En outre, Volkswagen traite des données à caractère personnel dans la mesure où cela est nécessaire à la préparation, à l'exécution ou à la gestion de relations contractuelles, ou à la mise en œuvre de mesures précontractuelles (art. 6, par. 1, pt. b du RGPD), ou au respect d'obligations légales, notamment celles découlant de dispositions commerciales, fiscales ou réglementaires (art. 6, par. 1, pt. c du RGPD).

Dans des cas exceptionnels strictement limités, un traitement peut être nécessaire à la sauvegarde des intérêts vitaux (art. 6, par. 1, pt. d du RGPD).

Volkswagen traite également des données à caractère personnel lorsque cela est nécessaire aux fins des intérêts légitimes qu'elle poursuit ou de ceux d'un tiers, à condition que ne prévalent pas les intérêts ou les libertés et droits fondamentaux de la personne concernée qui exigent une protection des données à caractère personnel (art. 6, par. 1, pt. f du RGPD). Les intérêts légitimes concernés sont précisés dans le tableau récapitulatif ci-après.

Lorsque des catégories particulières de données à caractère personnel sont traitées, ce traitement n'a lieu que dans le respect des conditions supplémentaires prévues à l'art. 9, par. 2 du RGPD, et donc uniquement dans les cas exceptionnels strictement encadrés par la loi.

2. Traitement des données

Finalité du traitement	Exemples de traitement	Bases juridiques du RGPD
Service client Volkswagen, service clientèle, prestations de mobilité et communication avec les clients	Identification des contacts clients existants afin de traiter les demandes de manière cohérente et d'éviter les traitements en double. Traitement des demandes des clients, notamment en matière de service, de véhicule ou de mobilité. Mise à disposition et coordination de prestations d'assistance ou de	Art. 6 par. 1 pt. a du RGPD Art. 6 par. 1 pt. b du RGPD Art. 6 par. 1 pt. f du RGPD Le traitement vise à attribuer correctement les contacts clients, à éviter les traitements en double, à traiter efficacement les demandes et à garantir un service client

© Volkswagen AG

	mobilité, en particulier dans des situations exceptionnelles. Mise en œuvre de mesures d'information, de service ou de communication destinées aux clients afin d'améliorer l'expérience utilisateur. Invitation à des événements clients et organisation de ceux-ci. Mise à disposition d'informations sur les produits numériques et les fonctions des véhicules afin de répondre aux demandes des clients, de les conseiller et de les assister.	cohérent et de qualité dans l'ensemble des processus de vente, de service et de mobilité. Il comprend notamment l'affectation appropriée des dossiers, la traçabilité de leur état d'avancement, la coordination des prestations d'assistance et de mobilité ainsi que l'amélioration continue des processus liés au service.
Mise en œuvre d'actions de marketing, d'information et de fidélisation fondées sur le consentement	Envoi de lettres d'information et de communications marketing électroniques similaires. Mise en œuvre d'actions d'information, de service ou de communication destinées aux clients afin d'améliorer l'expérience utilisateur. Invitation à des événements clients, organisation et tenue de ces événements. Gestion des consentements donnés ainsi que des désinscriptions et des retraits de consentement.	Art. 6 par. 1 pt. a du RGPD
Garantie légale, garantie constructeur et participation commerciale	Examen et traitement des demandes de prise en charge pendant la période d'utilisation, y compris l'évaluation d'anomalies techniques. Décision concernant les participations commerciales, notamment en présence de dommages exceptionnels ou imprévisibles. Assistance à l'évaluation technique d'informations relatives aux	Art. 6 par. 1 pt. b du RGPD Art. 6 par. 1 pt. f du RGPD Le traitement vise à examiner et à traiter de manière appropriée, uniforme et économiquement viable les demandes relevant de la garantie légale, de la garantie constructeur et de la participation commerciale. Il permet l'évaluation technique des situations, la vérification des conditions ouvrant droit à une prise en charge, la

	réparations, au service ou à l'état du véhicule, afin d'apprécier correctement les demandes de prise en charge.	prévention des demandes injustifiées ainsi que l'application de critères de décision cohérents à l'échelle du groupe dans le cadre de la responsabilité relative aux produits et à leur fabrication.
Surveillance des produits au titre de la responsabilité du fait des produits, de l'assurance qualité et des mesures sur le parc de véhicules	Examen de particularités techniques afin de déterminer les causes possibles de défauts ou d'élaborer des mesures correctives. Mise en œuvre d'actions techniques sur le parc de véhicules afin de maintenir ou de rétablir le fonctionnement et la sécurité des véhicules. Observation et évaluation du comportement des véhicules et des résultats des interventions de service afin d'identifier les principaux défauts techniques et d'améliorer la qualité des produits. Prise en compte des valeurs moyennes de consommation pour évaluer les paramètres d'efficacité dans le cadre de l'assurance qualité. Établissement des faits, communication avec les autorités et mise en œuvre technique des rappels et des actions sur le parc de véhicules, y compris la gestion des mises à jour des logiciels, des fonctions et des calculateurs. Pilotage, réalisation et suivi des actions sur le parc de véhicules et des rappels, y compris l'information des clients et la documentation. Documentation et archivage de la configuration de fabrication propre à chaque véhicule	Art. 6 par. 1 pt. c du RGPD Art. 6 par. 1 pt. f du RGPD Volkswagen AG traite des données à caractère personnel afin d'assumer sa responsabilité de fabricant à l'égard des produits pendant tout le cycle de vie des véhicules. Cela comprend notamment la surveillance des produits en circulation, l'évaluation des anomalies techniques, l'analyse des causes possibles de défauts, la traçabilité documentée de l'état de chaque véhicule ainsi que la définition, la mise en œuvre et le suivi d'actions sur le parc de véhicules et de mesures correctives, y compris les rappels et les interventions de service. Le traitement vise à détecter et à évaluer précocement les situations pertinentes pour la sécurité et la qualité, à garantir les normes de qualité et de fonctionnement du fabricant et à limiter les risques liés à la responsabilité, à la sécurité et à la réputation. Le traitement des données à caractère personnel peut également être nécessaire pour identifier les véhicules concernés, informer les clients et respecter les obligations d'information et de coopération envers les autorités dans le cadre de la sécurité des

© Volkswagen AG

		produits et des actions sur le parc de véhicules.
Surveillance et analyse des produits aux fins de leur amélioration et de leur développement, ainsi que des études de marché	Analyse des retours volontaires des clients concernant le comportement des véhicules et l'utilisation de leurs fonctions. Analyse des commentaires des clients sur les fonctions des véhicules, le comportement des logiciels et les expériences de service. Mise en relation des retours volontairement communiqués par les clients avec des informations relatives aux véhicules afin d'approfondir la surveillance des produits. Évaluation des signalements individuels des clients concernant des anomalies liées aux produits ou à leurs fonctions.	Art. 6 par. 1 pt a du RGPD
Gestion de contrats dans des situations particulières	Gestion de modèles contractuels particuliers dans le cadre de programmes de véhicules spécifiques ou de groupes d'acheteurs, par exemple pour des véhicules accessibles aux personnes à mobilité réduite Mise en œuvre de procédures individuelles de contrat, de commande ou de modification nécessitant une coordination particulière. Examen et mise en œuvre de prestations ou d'avantages découlant de dispositifs d'aide ou de règles spéciales.	Art. 6 par. 1 pt. b du RGPD Art. 6 par. 1 pt. a en lien avec l'art. 9 par. 2 pt. a du RGPD (consentement)
Planification de la production et logistique	Vérification de la faisabilité technique de la configuration du véhicule choisie.	Art. 6 par. 1 pt. b du RGPD Art. 6 par. 1 pt. f du RGPD

© Volkswagen AG

	Rapprochement et affectation des informations de commande à la planification de la production. Établissement d'offres, commandes et facturation dans le cadre de la vente directe. Pilotage et suivi de l'avancement de la production jusqu'à la livraison. Logistique et livraison, y compris le traitement des commandes de pièces de rechange.	Le traitement vise à planifier et à piloter les processus de production et de logistique de manière économiquement efficace, techniquement fiable et coordonnée à l'échelle du groupe.
Analyse, pilotage et statistiques	Analyse des informations relatives aux ventes et au service afin d'améliorer le pilotage de l'entreprise et du marché. Établissement d'évaluations statistiques et de prévisions pour appuyer les décisions stratégiques. Analyse des évolutions structurelles du réseau de concessionnaires et de réparateurs afin d'optimiser la coopération. Mise à disposition de bases analytiques pour évaluer l'efficacité et les performances du réseau de concessionnaires ou de réparateurs. Analyse des contrats et des dossiers de prestations transmis afin de vérifier la qualité, l'exactitude et la régularité des transmissions et d'identifier les schémas atypiques, anomalies ou écarts, notamment pour se prémunir contre les accès non autorisés, prévenir les abus et les fraudes et éviter les demandes injustifiées au titre de la garantie légale ou commerciale. Analyses visant à garantir l'application uniforme et sans abus de conditions spéciales ou d'aides,	Art. 6 par. 1 pt. f du RGPD Le traitement vise le pilotage de l'activité économique ainsi que l'analyse et le développement des processus de vente, de service et de marché. Il permet à Volkswagen AG d'analyser les évolutions structurelles des marchés et des réseaux de vente ainsi que les contrats et dossiers de prestations transmis, d'établir des indicateurs de pilotage et de comparaison et de garantir la qualité, l'exactitude et la régularité des transmissions. Les données de dossier agrégées et structurées sont évaluées afin d'identifier les schémas atypiques, anomalies ou écarts, notamment pour prévenir les accès non autorisés, les abus et les fraudes, ainsi que les demandes injustifiées au titre de la garantie légale ou commerciale. Le traitement est effectué principalement à un niveau agrégé ou pseudonymisé et est limité aux données nécessaires. Compte tenu de la limitation des finalités, de la minimisation des données, des

© Volkswagen AG

	et à soutenir les contrôles et vérifications internes.	restrictions d'accès et des mesures techniques et organisationnelles mises en place, les intérêts légitimes de Volkswagen AG en matière de pilotage, de réduction des risques et de prévention des abus prévalent sur les intérêts des personnes concernées.
Transmission de données à des tiers par l'intermédiaire d'interfaces système liées au véhicule	Gestion de financements de véhicules, de contrats de leasing et d'assurances, notamment pour l'établissement d'offres, l'exécution des contrats et leur gestion courante par des prestataires financiers et d'assurance connectés. Réalisation d'évaluations des dommages, de la valeur résiduelle et des véhicules, par exemple pour le règlement des sinistres, la détermination de la valeur résiduelle ou l'évaluation à la fin d'un contrat ou lors de la valorisation d'un véhicule. Mise à disposition de solutions de gestion de flottes et de parcs automobiles, y compris la gestion, l'utilisation et la facturation des véhicules par des gestionnaires de flottes professionnels autorisés ou des prestataires de gestion de parc. Mise à disposition d'informations relatives aux véhicules pour l'utilisation de fonctions ou de services complémentaires fournis par des prestataires externes ou des partenaires.	Art. 6 par. 1 pt. b du RGPD Art. 6 par. 1 pt. f du RGPD Le traitement répond à l'intérêt légitime de Volkswagen AG d'utiliser de manière ciblée les informations relatives aux véhicules afin de proposer des prestations fiables, intégrées et fonctionnelles liées au véhicule. À cette fin, il est nécessaire de transmettre de manière structurée et contrôlée certaines données relatives aux véhicules à des partenaires externes soigneusement sélectionnés, dans la mesure où cela est nécessaire à la bonne mise en œuvre de ces prestations. Volkswagen AG veille à ce que l'utilisation de ces informations soit encadrée de manière uniforme et limitée à des finalités clairement définies.
Respect des exigences légales / traitement fondé sur des dispositions légales	Réalisation, au cas par cas, des contrôles, obligations de documentation et obligations déclaratives imposés par la loi envers les autorités compétentes, y	Art. 6 par. 1 pt. c du RGPD Art. 9 par. 2, pt. g du RGPD (obligation légale)

© Volkswagen AG

	compris les contrôles fiscaux et douaniers. Traitement et transmission de données à caractère personnel afin de satisfaire aux exigences légales en matière d'émissions, de consommation et d'homologation des types de véhicules. Traitement légalement prévu de données relatives aux véhicules ou à leur utilisation afin de satisfaire aux obligations périodiques de suivi ou de déclaration envers les autorités ou les organismes désignés par la loi. Vérification par rapport aux listes antiterroristes. Archivage au titre des obligations de conservation en matière fiscale et commerciale. Prévention de la fraude et du blanchiment de capitaux. Traitement des demandes des personnes concernées au titre du RGPD. Traitement des signalements de violations potentielles de données à caractère personnel.	
Préservation et défense de nos droits, ou divulgation dans le cadre de procédures administratives ou judiciaires	Exercice et revendication de droits et de prétentions Divulgation dans le cadre de procédures administratives ou judiciaires à des fins de preuve, de poursuites pénales et de mise en œuvre de prétentions de droit civil. Divulgation dans le cadre de procédures administratives ou judiciaires liées aux opérations sur valeurs mobilières	Art. 6 par. 1 pt. c du RGPD Art. 9 par. 2 pt. f du RGPD Art. 6 par. 1 pt. f du RGPD Exercice et défense de nos droits et respect des exigences légales et administratives

© Volkswagen AG

Contrôles de conformité, analyses statistiques et contrôle de gestion	Mise en œuvre de mesures internes de conformité et de contrôle afin de garantir le respect des exigences légales, réglementaires et internes. Établissement d'analyses statistiques agrégées et d'indicateurs pour piloter, surveiller et développer les processus internes opérationnels et de support. Analyse de situations économiques ou organisationnelles particulières dans le cadre de la gestion des risques et définition de mesures de pilotage et de protection adaptées.	Art. 6 par. 1 pt. c du RGPD Art. 6 par. 1 pt. f du RGPD Le traitement vise à garantir le respect des exigences légales et internes ainsi que le pilotage, la surveillance et le développement des processus internes opérationnels et de support. Il permet la mise en œuvre de mesures internes de conformité et de contrôle, l'établissement d'analyses statistiques agrégées et d'indicateurs ainsi que la gestion des risques économiques ou organisationnels.

3. Traitements des données relevant d'une responsabilité conjointe

Certaines activités de traitement sont réalisées sous la responsabilité conjointe de Volkswagen AG, Audi AG, Seat S.A. et Škoda AUTO a.s., conformément à l'art. 26 du RGPD. Les droits des personnes concernées peuvent être exercés auprès de chacun des responsables conjoints du traitement. Le point de contact central est Volkswagen AG (section VII).

Finalité du traitement	Exemples	Bases juridiques du RGPD
Sécurité des informations	Détection d'anomalies pertinentes pour la sécurité dans les systèmes informatiques du réseau de vente et de service. Analyse et résolution des incidents afin de garantir la stabilité du fonctionnement des systèmes. Protection des données des clients et des véhicules contre les accès non autorisés. Garantie de l'intégrité et de la disponibilité des systèmes informatiques utilisés. Assistance dans le cadre de procédures pertinentes pour la sécurité auprès des autorités ou des tribunaux.	• Art. 6 par. 1 pt. c du RGPD • Art. 6 par. 1 pt. f du RGPD • Afin de garantir la sécurité de l'information et des systèmes, il est nécessaire de traiter les informations relatives aux opérations et aux systèmes qui sont pertinentes pour la sécurité, afin de détecter et d'analyser les anomalies et de prendre les contre-mesures adaptées. Le traitement vise à protéger l'infrastructure informatique utilisée ainsi que les données des clients et des véhicules qui y sont traitées, et se limite à cette finalité.

© Volkswagen AG



•

IV. À qui sont destinées vos données ?

Au sein de Volkswagen AG, seuls les services qui ont besoin de vos données pour remplir les objectifs susmentionnés y ont accès.

Un transfert à des tiers n'aura lieu que si cela est nécessaire aux fins susmentionnées et s'il existe une base juridique ou si vous avez donné votre consentement préalable. Si Volkswagen AG a mandaté des prestataires de services pour le traitement des données ou la fourniture des services associés, le transfert s'effectue généralement sur la base d'un accord de sous-traitance conformément à l'art. 28 du RGPD ou il existe des obligations professionnelles qui garantissent un niveau de protection des données suffisant.

Les catégories de destinataires suivantes peuvent recevoir des données :

- **Prestataires de services/fournisseurs**
 - Constructeurs/fournisseurs de véhicules/composants
 - Fournisseurs de services d'hébergement
 - Fournisseurs d'assistance technique
 - Centres d'appels
 - Banques/prestataires de services financiers
 - Entreprises de télécommunications
 - Sociétés de vente par correspondance
 - Prestataires de transport
 - Sociétés de conseil/prestataire de services de conseils
 - Prestataires de développement technique
 - Partenaires de fidélisation des clients
 - Fournisseurs de services liés aux véhicules
 - Fournisseurs de services d'identification
 - Fournisseurs/agences de services événementiels
 - Entreprises/partenaires marketing
 - Sociétés d'études de marché
 - Entreprises d'approvisionnement et d'élimination
 - Prestataires d'assurance qualité
- **Assurances**
 - Assurances automobiles
 - Assurances professionnelles
- **Autorités**
 - Autorités de contrôle
 - Autorités routières
 - Police/services d'enquête/tribunaux
 - Autorités de contrôle UE/EEU
 - Autorités de contrôle non-UE
- **Représentants élus droit, économie et finance**
 - Sociétés d'audit/conseillers fiscaux
 - Auditeurs externes
 - Avocats/notaires
 - Délégués à la conformité technique

© Volkswagen AG

- **Partenaires commerciaux**
 - Commerces de détail
 - Grossistes
- **Sociétés du groupe**
 - Société du Groupe de la société mère de la marque
 - Société du groupe VW, pas de la société mère de la marque

V. Vos données sont-elles transmises à un pays tiers ou à une organisation internationale ?

En règle générale, vos données sont traitées au sein de l'EEE (Espace économique européen), pour lequel le RGPD s'applique sans restriction.
En tant qu'entreprise opérant à l'échelle mondiale, il est parfois nécessaire, dans des cas exceptionnels, de stocker et de traiter des données en dehors de l'UE. Dans certains cas, les données peuvent être transmises également aux autorités et aux tribunaux de pays tiers.
Veuillez noter que tous les pays tiers ne disposent pas d'un niveau de protection des données reconnu comme adéquat par la Commission européenne. En l'absence d'une décision d'adéquation de la Commission européenne, Volkswagen AG ne transmettra vos données à des pays tiers que si cela est autorisé par les articles 44 à 49 du RGPD. Dans la mesure où Volkswagen AG se fonde sur des garanties appropriées conformément à l'article 46, par. 2 du RGPD pour le transfert de données vers des pays tiers (telles que des clauses contractuelles types ou des règles d'entreprise contraignantes), Volkswagen AG mettra en place, le cas échéant, des mesures techniques et/ou organisationnelles supplémentaires afin de garantir un niveau de protection adéquat de vos données. Les accords avec les sous-traitants prévoient régulièrement la conclusion de clauses contractuelles types de la Commission européenne garantissant un niveau de protection adéquat des données. Vous pouvez nous demander une copie des dispositions concrètement appliquées ou convenues afin d'assurer un niveau de protection des données adéquat. Veuillez utiliser à cet effet les indications figurant dans la section B. VII.

VI. Combien de temps vos données seront-elles conservées ?

Les données à caractère personnel ne sont conservées que pendant la durée nécessaire aux finalités respectives du traitement. Lorsque ces finalités disparaissent, les données sont effacées ou anonymisées, sauf si des obligations légales de conservation, de preuve ou de documentation s'y opposent.

Lorsque des données à caractère personnel sont traitées pour respecter des obligations de conservation relevant du droit commercial, fiscal ou de la réglementation applicable, elles sont conservées pendant les périodes prescrites par la loi, qui peuvent généralement aller jusqu'à 15 ans.

Lorsque le traitement intervient dans le cadre de processus de vente, de service, de garantie légale, de garantie commerciale, de participations commerciales, de responsabilité du fait des produits ou de processus comparables liés à un dossier ou à un véhicule, les données à caractère personnel sont conservées pendant la durée de la relation commerciale ou contractuelle concernée. Après la fin de la relation contractuelle, les données peuvent être conservées plus longtemps si cela est nécessaire au traitement approprié du dossier, à sa traçabilité ou au respect d'obligations légales de preuve et de documentation. Dans ces cas, la durée de conservation peut atteindre 15 ans.

© Volkswagen AG

Même lorsque la finalité du traitement a disparu, les données à caractère personnel peuvent être conservées aussi longtemps que nécessaire à la constatation, à l'exercice ou à la défense de droits en justice.

Lorsque le traitement repose sur un consentement, les données sont conservées pendant la durée correspondant à la finalité du consentement et, sous réserve des obligations légales de conservation, au plus tard jusqu'au retrait de celui-ci.

Dans certains cas individuels dûment justifiés, une conservation plus longue peut être prévue si elle est nécessaire à la réalisation de la finalité du traitement concerné. Cela peut notamment concerner des contenus liés aux médias ou aux véhicules. Ces durées de conservation peuvent dépasser 15 ans et sont définies en fonction de la finalité poursuivie.

VII. Délégué à la protection des données et droits des personnes concernées

Si vous avez des questions générales concernant la présente politique de confidentialité ou le traitement de vos données par Volkswagen AG, vous pouvez vous adresser à notre **délégué à la protection des données**, Oliver Draf :

- Adresse postale : Volkswagen AG, Délégué à la protection des données, Berliner Ring 2, 38440 Wolfsburg, Allemagne
- E-mail : dataprivacy@volkswagen.de
- Téléphone : 00800-8932836724889 (00800-VWDATENSCHUTZ)

Quels sont vos droits ?

Vous disposez des droits suivants à notre égard, sous réserve des conditions légales applicables :

- Droit d'accès (art. 15 du RGPD)
- Droit de rectification (art. 16 du RGPD)
- Droit à l'effacement ou « droit à l'oubli » (art. 17 du RGPD)
- Droit à la limitation du traitement (art. 18 du RGPD)
- Droit à la portabilité des données (art. 20 du RGPD).

En outre, vous avez le droit, conformément à l'article 77 du RGPD, de vous adresser à tout moment à une autorité de contrôle de la protection des données si vous estimez que le traitement des données vous concernant enfreint la législation en vigueur. L'adresse de l'autorité de contrôle compétente en matière de protection des données pour VOLKSWAGEN est la suivante :

Le Commissaire à la protection des données de Basse-Saxe
Prinzenstrasse 5
30159 Hannover
Allemagne / Germany

Vous pouvez également déposer une plainte auprès de toute autre autorité de contrôle compétente en matière de protection des données, que ce soit au sein ou en dehors de l'UE, notamment auprès de l'autorité de l'État membre où vous résidez habituellement, où vous travaillez, ou là où l'infraction présumée a eu lieu. Vous trouverez ci-dessous un lien vers toutes les coordonnées des autorités nationales dans tous les États membres :https://edpb.europa.eu/about-edpb/board/members_en.

© Volkswagen AG

Droit d'opposition

Vous disposez d'un droit d'opposition au traitement de vos données

- si celui-ci est effectué à des fins de prospection (y compris le profilage à des fins de prospection) ou
- si le traitement (y compris le profilage) est nécessaire à la sauvegarde de nos intérêts légitimes ou de ceux d'un tiers (art. 6, par. 1, pt. f du RGPD). En cas d'opposition, nous vous prions de nous indiquer les raisons pour lesquelles vous vous opposez au traitement de vos données. En cas d'opposition de votre part, nous ne traiterons plus vos données, à moins que nous puissions démontrer qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur vos intérêts, vos droits et vos libertés, ou que le traitement sert à faire valoir, à exercer ou à défendre des droits en justice.

Veuillez adresser votre objection et, si nécessaire, son motif à Volkswagen AG, Berliner Ring 2, 38440 Wolfsburg, par e-mail à **privacy@volkswagen.de** ou via notre portail de protection des données

Droits des personnes concernées

Si vous souhaitez faire valoir vos droits en tant que personne concernée, veuillez utiliser notre portail dédié à la protection des données
https://datenschutz.volkswagen.de/

Vous pouvez également envoyer votre demande via les coordonnées suivantes

- Adresse postale : Volkswagen AG, Privacy Team, Berliner Ring 2, 38440 Wolfsburg, Allemagne
- E-mail : privacy@volkswagen.de
- Téléphone : 00800-8932836724889 (00800-VWDATENSCHUTZ)

© Volkswagen AG

C. Compléments par des dispositions de protection des données en fonction du pays

Les exigences matérielles du RGPD constituent des prescriptions juridiques contraignantes du droit européen de la protection des données. Indépendamment de leur applicabilité directe, Volkswagen AG applique ces exigences comme norme minimale mondiale en matière de protection des données à caractère personnel. Les compléments spécifiques à chaque pays présentés ci-après contiennent exclusivement des informations supplémentaires et des particularités résultant des dispositions nationales applicables en matière de protection des données et allant au-delà de ce niveau minimal de protection. Ils concernent notamment les droits supplémentaires des personnes concernées ou les dérogations à ces droits, les exigences nationales particulières relatives au traitement des données à caractère personnel ainsi que, le cas échéant, des informations complémentaires sur les autorités de contrôle compétentes en matière de protection des données ou sur les interlocuteurs locaux.

France

Lorsque le traitement de vos données à caractère personnel relève de la législation française en matière de protection des données, vous avez également le droit de définir des directives concernant la conservation, l'effacement et la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

© Volkswagen AG